

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

**Séance du 27 mars 2026**

**Nombre de Conseillers**

En Exercice	23	Votants	23
Présents	22	Absents	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur François MULLER, doyen des conseillers.

**Etaient présents** : Delphine CAROSI, Benoît CUNY, Isabelle FONTAINE, Carmelo PELAIA, Jocelyne BOUREL, Vincent AGNANO, Audrey GUINET, Eric MELE, Brigitte ROUAN, François MULLER, Christine GERMAIN, Guillaume TARTAYRE, Rose-May MARCIELLET-LOVERA, André CAROSI, Céline VERLET, Grégory CORBEAUX, Sabrina BAECHEL, Frédéric LECA, Patricia FUNGHINI-BASSAT, Stéphane BONNOUVRIER, Monique REVEL, Catherine BAUDOIN

**Étaient représentés** : Georges CAUVIN par Monique REVEL

Madame Audrey GUINET a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D2026-006**

Affaires générales

**Objet : Election du Maire**

Monsieur François MULLER, doyen de l'assemblée expose,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10,

**VU** les résultats de l'élection du 22 mars 2026 portant renouvellement général du Conseil municipal de la Commune de LE BAR SUR LOUP,

**Considérant** la convocation des membres du Conseil en date du 23 mars 2026,

**Considérant** la ou les candidature déclarée :

- Madame Delphine CAROSI

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 12

**AR Prefecture**

006-210600102-20260327-D2026\_006-DE  
Reçu le 31/03/2026

Résultats obtenus :

- Candidate Madame Delphine CAROSI : 16 voix

La candidate Madame Delphine CAROSI ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est déclarée Maire de la Commune de LE BAR SUR LOUP.

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

- ✓ La date de convocation le : 23 mars 2026
- ✓ L'affichage en date du : 23 mars 2026
- ✓ La transmission en  
Préfecture en date du : 31 mars 2026
- ✓ La publication en date du : 31 mars 2026

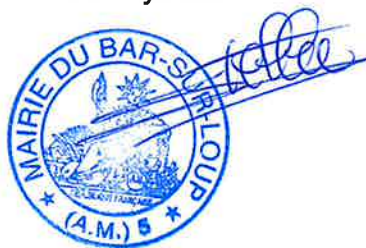
La Maire,

La Secrétaire de séance,

Delphine CAROSI



Audrey GUINET



**AR Prefecture**

006-210600102-20260327-D2026\_006-DE  
Reçu le 31/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

**Séance du 27 mars 2026**

**Nombre de Conseillers**

En Exercice	23	Votants	23
Présents	22	Absents	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur François MULLER, doyen des conseillers.

**Étaient présents** : Delphine CAROSI, Benoît CUNY, Isabelle FONTAINE, Carmelo PELAIA, Jocelyne BOUREL, Vincent AGNANO, Audrey GUINET, Eric MELE, Brigitte ROUAN, François MULLER, Christine GERMAIN, Guillaume TARTAYRE, Rose-May MARCIELLET-LOVERA, André CAROSI, Céline VERLET, Grégory CORBEAUX, Sabrina BAECHEL, Frédéric LECA, Patricia FUNGHINI-BASSAT, Stéphane BONNOUVRIER, Monique REVEL, Catherine BAUDOIN

**Étaient représentés** : Georges CAUVIN par Monique REVEL

Madame Audrey GUINET a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D2026-007**

Affaires générales

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire**

Madame la Maire expose,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-2, L.2122-2-1 et L.2122-3,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

**Considérant** que le Conseil municipal étant composé de 23 membres, le nombre de postes d'adjoints au maire ne peut excéder 6 ;

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- Fixer à 3 le nombre de postes d'adjoints au maire.

**AR Prefecture**

006-210600102-20260327-D2026\_007-DE  
Reçu le 31/03/2026

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

VOTES	
POUR	Delphine CAROSI, Benoît CUNY, Isabelle FONTAINE, Carmelo PELAIA, Jocelyne BOUREL, Vincent AGNANO, Audrey GUINET, Eric MELE, Brigitte ROUAN, François MULLER, Christine GERMAIN, Guillaume TARTAYRE, Rose-May MARCILLET-LOVERA, André CAROSI, Céline VERLET, Grégory CORBEAUX, Sabrina BAECHEL, Patricia FUNGHINI-BASSAT et Stéphane BONNOUVRIER 19
CONTRE	- 0
ABSTENTION	Frédéric LECA, Monique REVEL, Georges CAUVIN (procuration) et Catherine BAUDOIN 4

### DECIDE :

- **De Fixer** à 3 le nombre de postes d'adjoints au maire

*La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa puication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 23 mars 2026
- ✓ L'affichage en date du : 23 mars 2026
- ✓ La transmission en  
Préfecture en date du : 31 mars 2026
- ✓ La publication en date du : 31 mars 2026

La Maire,

La Secrétaire de séance,

Delphine CAROSI



Audrey GUINET



**AR Prefecture**

006-210600102-20260327-D2026\_007-DE  
Reçu le 31/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

**Séance du 27 mars 2026**

**Nombre de Conseillers**

En Exercice	23	Votants	23
Présents	22	Absents	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur François MULLER, doyen des conseillers.

**Etaient présents** : Delphine CAROSI, Benoît CUNY, Isabelle FONTAINE, Carmelo PELAIA, Jocelyne BOUREL, Vincent AGNANO, Audrey GUINET, Eric MELE, Brigitte ROUAN, François MULLER, Christine GERMAIN, Guillaume TARTAYRE, Rose-May MARCIELLET-LOVERA, André CAROSI, Céline VERLET, Grégory CORBEAUX, Sabrina BAECHEL, Frédéric LECA, Patricia FUNGHINI-BASSAT, Stéphane BONNOUVRIER, Monique REVEL, Catherine BAUDOIN

**Etaient représentés** : Georges CAUVIN par Monique REVEL

Madame Audrey GUINET a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D2026-008**

Affaires générales

**Objet : Election des adjoints au maire**

Madame la Maire expose,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-7-2,

**VU** la délibération n°2020-002 qui fixe à 6 le nombre des adjoints

**Considérant** le mode d'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec le cas échéant, au troisième tour de scrutin, le recours à une majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

**Considérant** que les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe,

**Considérant** que sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

Le Conseil municipal a décidé de fixer à 5 minutes le dépôt des listes.

*La liste suivante a été déposée*

- Liste Monsieur Benoît CUNY :
  - CUNY Benoît 1<sup>er</sup> adjoint
  - FONTAINE Isabelle 2<sup>ème</sup> adjointe
  - AGNANO Vincent 3<sup>ème</sup> adjoint

**AR Prefecture**

006-210600102-20260327-D2026\_008-DE  
Reçu le 31/03/2026

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection des adjoints au maire.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants, étant précisé que les bulletins blancs, raturés, identifiables ou portant toute mention ou signe distinctif ne sont pas comptabilisés :

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 12

Résultats obtenus :

- Liste Benoît CUNY, 16 voix.

La liste Benoît CUNY ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont proclamés adjoints et immédiatement installés :

- CUNY Benoît 1<sup>er</sup> adjoint
- FONTAINE Isabelle 2<sup>ème</sup> adjointe
- AGNANO Vincent 3<sup>ème</sup> adjoint

*La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa puication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

- ✓ La date de convocation le : 23 mars 2026
- ✓ L'affichage en date du : 23 mars 2026
- ✓ La transmission en  
Préfecture en date du : 31 mars 2026
- ✓ La publication en date du : 31 mars 2026

La Maire,

La Secrétaire de séance,

Delphine CAROSI



Audrey GUINET



**AR Prefecture**

006-210600102-20260327-D2026\_008-DE  
Reçu le 31/03/2026